



29 mars 2021

La passion  
de la culture.  
L'expertise  
du financement.

---

# **L'IFCIC** (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles)

## **Historique - actionnariat**

- **société anonyme, créée en 1983 et confortée en 2019 par une augmentation de capital de 10 millions d'euros souscrite par ses actionnaires**
- **détenue à 50,5% par des banques privées et à 49,5% par l'Etat et Bpifrance**
- **établissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**

## **Mission d'intérêt général**

- **favoriser l'accès au crédit bancaire des entreprises des secteurs du cinéma et des industries culturelles. Dans ce cadre, l'IFCIC apporte :**
  - **aux entreprises, des solutions de financement - garantie bancaire et prêt - et une expertise financière**
  - **aux banques, une garantie, des capacités de cofinancement et une expertise de ces secteurs spécifiques**
- **sans concurrencer les banques privées et établissements de crédit spécialisés (effet de levier recherché)**

# Les solutions de financement de l'IFCIC

## Garantie

- **50% < Taux de garantie IFCIC < 70%** : un déclencheur souvent décisif de l'intervention des banques
- la banque, bénéficiaire de la garantie, constitue à l'adresse de l'IFCIC le dossier de demande
- la garantie de l'IFCIC permet de limiter le montant des sûretés demandées par la banque (cautions personnelles, nantissement du fonds de commerce etc.)
- partage de risque en perte finale
- capacité de garantie de plusieurs millions d'euros de prêts par emprunteur

**En partenariat  
avec**



## Prêt

- **durée variable**, généralement à moyen terme
- **financement de la plupart des besoins des entreprises culturelles et créatives**
- possibilité de **prêts participatifs** (quasi-fonds propres) avec des durées de remboursement et une période de franchise (2 ans) de remboursement du capital étendues (10 ans)
- **aucune sûreté**
- **instruction du dossier de demande assurée par l'IFCIC**
- **capacité d'octroi de plusieurs millions d'euros par emprunteur**

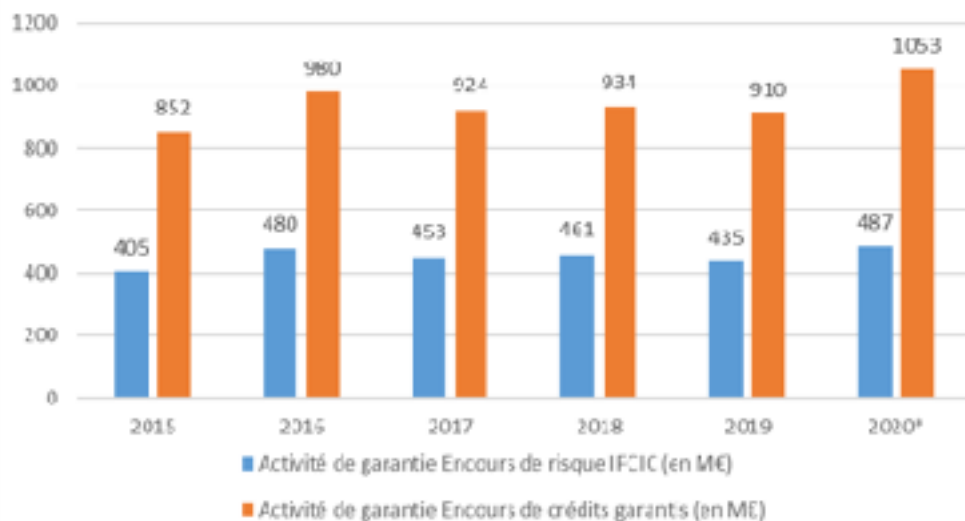
Ce financement est rendu possible grâce au soutien de la [garantie de l'Union Européenne](#) octroyée par le programme Europe Créative et le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) et ce, dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe.



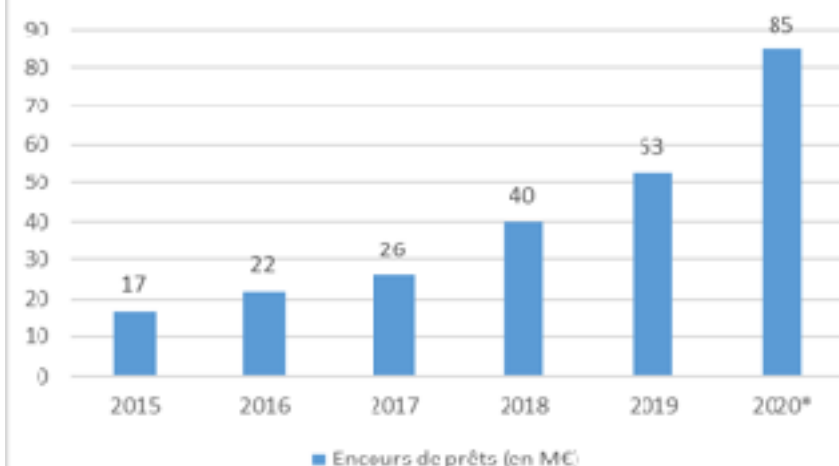
## Quelques chiffres

- Environ **500 entreprises** culturelles et créatives accompagnées chaque année (près de 2 000 clients)
- Au 31 décembre 2020, l'encours des crédits garantis et octroyés par l'IFCIC s'élevait à près de 1,1 milliard d'euros dont 968 M€ d'encours de prêts garantis et 85 M€ d'encours de prêts octroyés
- un total bilan de plus de 280 M€, dotée de fonds très majoritairement publics

Activité de garantie



Activité de prêt



\* Chiffres provisoires

# 2020 : évolution de l'offre de l'IFCIC dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire

Dans le contexte de la crise sanitaire, les moyens de l'IFCIC en faveur des exploitants de salles de cinéma ont été renforcés. En complémentarité avec les outils d'accompagnement du CNC, l'IFCIC finance :

## ■ Les besoins de trésorerie :

- Prêts de trésorerie d'une durée maximum de 6 ans dont 12 mois de franchise
- taux d'intérêt fixe bonifié
- peuvent intervenir en complément de prêts garantis par l'Etat (PGE)

## ■ La préparation de la relance de l'activité et le maintien d'une capacité d'investissements à l'issue de la crise :

- Garantie en faveur de prêts dont les modalités d'amortissement sont revues par les banques afin d'alléger la charge de la dette
- Prêt d'une durée maximum portée de 7 à 10 ans avec une franchise possible

## ■ Le développement :

- prêts participatifs, assimilables à des fonds propres selon le Code Monétaire et Financier
- durée maximum portée de 7 à 10 ans
- franchise pouvant atteindre 2 ans

## Que peuvent financer les prêts garantis par l'IFCIC ?

- **Tous types de besoins** : trésorerie, développement, création, reprise de salles, investissements matériels et immobiliers
- Outil privilégié pour le **financement de la construction ou de travaux** nécessitant des durées d'amortissement longues.

## Que peuvent financer les prêts de l'IFCIC ?

- De manière générale, le **développement, la croissance et la consolidation** de l'entreprise
- Le **renforcement du fonds de roulement**
- Favoriser la **reprise de salles**
- Favoriser le **développement de nouveaux usages, nouveaux formats, nouvelles technologies**
- **Travaux de rénovation et d'aménagements**

# Eligibilité et démarche

## ■ Eligibilité

- entreprise (tout type) ou association active dans le secteur
- pour les prêts directs, ne pas être « en difficulté » au sens de la réglementation européenne : absence de procédure et fonds propres supérieurs à la moitié du capital social (ne s'applique pas si la dégradation est provoquée par la crise sanitaire)
- PME européenne et Entreprises de Taille Intermédiaire<sup>1</sup>

## ■ Obtenir l'accompagnement de l'IFCIC

- constituer un dossier de demande :
- prendre contact avec l'IFCIC avant finalisation de la demande - validation de l'éligibilité et de l'articulation de la demande de financement
- comités au fil de l'eau et en fonction des demandes

<sup>1</sup> : entreprise de moins de 1,5 Mds d'euros de chiffre d'affaires et effectif de moins de 5 000 salariés.

# Contacts

## Contacts privilégiés

- Sébastien SAUNIER, directeur crédits aux entreprises, [saunier@ifcic.fr](mailto:saunier@ifcic.fr)
- Edouard TUNC, responsable crédits aux entreprises, [tunc@ifcic.fr](mailto:tunc@ifcic.fr)

## Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)

- 41, rue de la Chaussée-d'Antin  
75009 Paris
- Tel : 01 53 64 55 55

[Demande de garantie IFCIC](#)

[Demande de prêt IFCIC](#)

En partenariat av **bpi**france

L'activité de prêt de l'IFCIC est rendu possible grâce au soutien de la [garantie de l'Union Européenne](#) octroyée par le programme Europe Créative et le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) et ce, dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe.



[www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)